

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Borlink LE0516

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Matières primaires dans l'industrie plastique

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Borealis AG
Trabrennstrasse 6-8, 1020 Vienne, L'Autriche
Téléphone: +43 1 22400 0

Adresse électronique : sds@borealisgroup.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 (0) 1235 239 670 (NCEC Carechem 24)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Étiquetage supplémentaire

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Borlink LE0516

Version 5.0

Date de révision: 20.12.2022

Date précédente: 25.01.2022

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Le produit brûle mais n'est pas classée comme inflammable.

La poussière du produit présente un risque potentiel d'explosion.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Il contient du noir de carbone.
Le produit est un co-polymère de polyéthylène.

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
1,2-Dihydro-2,2,4-triméthylquinoline, oligomers	26780-96-1 500-051-3 01-2119486783-23	Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2,5
1,2-Dihydro-2,2,4-triméthylquinoline, oligomers	26780-96-1 500-051-3 01-2119486783-23	Aquatic Chronic 3; H412	< 2,5
peroxyde de tert-butyl α , α -diméthylbenzyle	3457-61-2 222-389-8 617-007-00-5 01-2119969063-35	Org. Perox. E; H242 Skin Irrit. 2; H315 Aquatic Chronic 2; H411	< 1
acétate de vinyle	108-05-4 203-545-4 607-023-00-0 01-2119471301-50	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 4; H332 Carc. 2; H351 STOT SE 3; H335	< 0,25

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact de produit fondu avec la peau, refroidir avec beaucoup d'eau. NE PAS retirer le produit solidifié car le retrait pourrait entraîner de graves lésions de la peau.
Appeler un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau.
Consulter un médecin si nécessaire.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : L'inhalation de poussières peut irriter le système respiratoire.
L'inhalation prolongée à de fortes doses de produits de décomposition peut donner des maux de tête ou une irritation du système respiratoire.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.
Renseignement spécial n'est pas nécessaire.
-

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, poudre sèche, mousse et dioxyde de carbone.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le composé principal dans le fumée est le monoxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.
-

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas décharger dans l'environnement.

Il est recommandé de mettre en place des systèmes et des pratiques (tels que Opération Clean Sweep®) pour éviter le rejet accidentel de plastiques dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer ou aspirer le produit.
Tout déversement de matière accidentel doit être immédiatement nettoyé afin de prévenir le risque de glissade.
Recyclez ou éliminez correctement les matériaux en vrac.
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Durant l'utilisation et le traitement thermique du produit de faibles quantités d'hydrocarbures volatils peuvent être émises. Veiller à une ventilation adéquate. Une extraction locale peut être nécessaire. Éviter l'inhalation des poussières et des fumées d'extrusion. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : La poussière du produit présente un risque potentiel d'explosion. Tous les équipements doivent être mis à la terre. Mettre en place un nettoyage systématique des locaux pour que les poussières ne s'accumulent pas sur les surfaces.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les : Il n'y a pas d'exigences particulières relatives à la sécurité de

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Borlink LE0516

Version 5.0

Date de révision: 20.12.2022

Date précédente: 25.01.2022

aires de stockage et les
conteneurs

l'entreposage de ce produit.

Pour en savoir plus sur la
stabilité du stockage

: Conserver dans un endroit sec.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Matières premières pour les applications de fils et de câbles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Dans quelques pays européens, le noir de carbone a des limites d'exposition sur le lieu de travail, mais il n'est pas classifié comme dangereux., Pourtant, comme le produit chimique est encastré dans un polymère solide, l'exposition est improbable, à moins que le polymère ne soit traité dans une voie qui rend une telle exposition possible.				
noir de carbone	1333-86-4	VME	3,5 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
Paraffin waxes and Hydrocarbon waxes	8002-74-2	VME (Fumées)	2 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Borlink LE0516				
Remarques:	Non applicable			

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Borlink LE0516		
Remarques:	Non applicable	

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Veiller à une ventilation adéquate.

Une extraction locale peut être nécessaire.

Veiller à une ventilation adéquate.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Borlink LE0516

Version 5.0

Date de révision: 20.12.2022

Date précédente: 25.01.2022

Une extraction locale peut être nécessaire.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Utiliser un équipement de protection oculaire conforme à la norme EN 166.

Protection des mains

Matériel : néoprène
Délai de rupture : > 480 min
Épaisseur du gant : 0,2 mm

Remarques : Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
Gants de protection conformes à EN 374.
En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection. Gants en PVC ou autre matière plastique

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante: Respirateur avec filtre ABEK-P3 ou un appareil respiratoire.

Mesures de protection : Les équipements de protection individuelle (EPI) appropriés doivent être portés conformément à la Règlementation (EU) 2016/425.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas décharger dans l'environnement.
Il est recommandé de mettre en place des systèmes et des pratiques (tels que Opération Clean Sweep®) pour éviter le rejet accidentel de plastiques dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : granulés

Couleur : noir

Odeur : inodore



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Borlink LE0516

Version 5.0

Date de révision: 20.12.2022

Date précédente: 25.01.2022

Seuil olfactif	:	Non applicable
Point/intervalle de fusion	:	100 - 140 °C
Intervalle d'ébullition	:	Se décompose par chauffage.
Inflammabilité	:	Ce produit n'est pas inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Non applicable
Point d'éclair	:	Non applicable, (solide)
Température d'auto-inflammabilité	:	> 320 °C
pH	:	Non applicable insoluble
Viscosité		
Viscosité, cinématique	:	Non applicable (solide)
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable insoluble
Pression de vapeur	:	Non applicable (solide)
Densité	:	1,1 - 1,2 g/cm ³
Taille des particules	:	3 - 10 mm Méthode: Analyse d'images (à base de surface)

Caractéristiques de la particule

9.2 Autres informations

Explosifs	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Taux d'évaporation : Non applicable
(solide)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est un thermoplastique stable, sans réactivité chimique.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun(e) à notre connaissance.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter :

- Oxydants forts
- Agents réducteurs forts
- Acides forts et bases fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie:
Monoxyde de carbone
Durant l'utilisation et le traitement thermique du produit de faibles quantités d'hydrocarbures volatils peuvent être émises.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Remarques : Le contact prolongé de peau peut donner irritation à la peau

causé par le contenu de peroxyde présente sur la surface des grains.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Remarques : Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Ce produit n'est pas classé comme dangereux pour la santé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Borlink LE0516

Version 5.0

Date de révision: 20.12.2022

Date précédente: 25.01.2022

L'information fournie est basée sur les données des composants.

Remarques : L'inhalation de poussières peut irriter le système respiratoire. L'inhalation prolongée à de fortes doses de produits de décomposition peut donner des maux de tête ou une irritation du système respiratoire.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Pas d'effet connu.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Pas d'effet connu.

Composants:

1,2-Dihydro-2,2,4-triméthylquinoline, oligomères:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 56 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

1,2-Dihydro-2,2,4-triméthylquinoline, oligomères:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 56 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Difficilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Ne s'accumule pas dans les organismes.

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: On ne s'attend pas à une absorption par le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

: Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Ne pas décharger dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
Réutiliser si le produit n'est pas contaminé.
Mesures: En accord avec les réglementations locales et nationales.

Réutiliser si le produit n'est pas contaminé.
Le produit peut être incinéré.
La combustion correcte n'exige pas de contrôle des fumées.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Marchandise non dangereuse selon l' ADR/RID, l' ADN, le code IMDG, l' ICAO/IATA-DGR

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

non

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Borlink LE0516

Version 5.0

Date de révision: 20.12.2022

Date précédente: 25.01.2022

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H225	:	Liquide et vapeurs très inflammables.
H242	:	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H332	:	Nocif par inhalation.
H335	:	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	:	Susceptible de provoquer le cancer.
H411	:	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Carc.	:	Cancérogénicité
Flam. Liq.	:	Liquides inflammables
Org. Perox.	:	Peroxydes organiques
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
FR VLE	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
FR VLE / VME	:	Valeur limite de moyenne d'exposition

Information supplémentaire

Autres informations	:	Publiée suivant le règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, et à ses amendements. Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
Editeur	:	Borealis, Group Product Stewardship / Robert Lucas
Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité	:	Les informations relatives à la classification des composants proviennent des données du fournisseur de matières prem

Clause de non-responsabilité

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Borlink LE0516

Version 5.0

Date de révision: 20.12.2022

Date précédente: 25.01.2022
